

Séance du Conseil Municipal

en date du

29 juin 2020

L'an deux mil vingt et le ving-neuf du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer

Excusés : M. BAIZET Patrick

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ *Conseil d'Ecole*

Alexandra DUCROT relate la réunion du Conseil d'Ecole. Elle indique que l'effectif prévisionnel est de 131 élèves à la rentrée prochaine, soit 2 élèves de moins que cette année, elle précise que le nombre d'élèves en 1ère année de petite section de maternelle est en hausse.

Elle présente les projets de l'année scolaire 2020-2021, et notamment le projet Opéra pour lequel l'école publique a été sélectionnée par l'Académie. Ce projet concernera la classe de Philippe Fongy qui bénéficiera de l'intervention d'un chanteur lyrique et qui ira assister à un spectacle à l'Opéra de St Etienne.

Elle fait part également des remerciements des enseignants pour la mise en place d'un accueil des élèves par la MJC lors de la réouverture de l'école après le confinement.

➤ *Commission Vie Associative*

Béatrice FARABET indique que la Commission Vie Associative va faire un point sur les annulations de manifestations consécutives au Covid 19.

Elle précise qu'une réunion est prévue le 9 juillet avec les représentants des associations communales afin de connaître les manifestations qui sont maintenues et d'envisager l'organisation de nouvelles manifestations.

La commission Vie Associative souhaiterait également mettre en place un projet de forum des Associations.

➤ *Commission Vie Sociale*

Béatrice FARABET indique que la liste des personnes à surveiller va être mise à jour dans le cadre du Plan Canicule.

Elle explique également le fonctionnement de la Commission Vie Sociale qui remplace désormais le CCAS. Celle-ci peut intervenir de façon ponctuelle pour la prise en charge des personnes ayant besoin d'aide en collaboration avec l'assistante sociale du secteur, et organise notamment la distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées.

René VALORGE fait part d'une rencontre avec les associations utilisatrices de la salle des sports qui souhaitent pouvoir reprendre leurs activités dans la salle. Compte-tenu des dernières consignes, il leur serait possible d'utiliser la salle des sports dans le respect des règles de distanciation, mais sans utiliser les espaces communs tels que vestiaires, sanitaires, douches et bar.

II. BUDGET PRIMITIF 2020 :

➤ Budget communal

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal les principes budgétaires de la comptabilité publique, et présente le projet de budget primitif 2020 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à 1 060 056,24 € en section de fonctionnement et à 1 673 301,74 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement le programme de voirie communale, la réfection du parvis de l'église, la pose de store et des travaux d'isolation à l'école publique, ainsi que divers travaux dans les bâtiments communaux.

Le budget d'investissement permet de financer l'ensemble de ces projets sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 tel que présenté

✓ Taux d'imposition 2020

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2020. Il explique qu'à compter de cette année, le taux de la taxe d'habitation n'a plus à être voté par le Conseil Municipal en raison de la suppression de cette taxe. L'Etat verse à la commune une compensation à hauteur du produit attendu à taux constant.

Il indique que la commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 4^{ème} année consécutive.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux des impôts locaux sans augmentation pour l'année 2020 qui restent donc fixés respectivement à 16 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti.

✓ Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Jean-Baptiste

René VALORGE expose au Conseil Municipal que le mode de calcul de la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Jean-Baptiste avait été déterminé par délibération du 7 avril 2010, en se basant sur le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et sur le coût moyen d'un élève de l'école publique.

A la demande insistante de l'UNIOGEC se référant à la Loi « Pour une école de la confiance », il propose de modifier ce mode de calcul en distinguant le coût d'un élève à l'école publique maternelle et le coût d'un élève à l'école publique élémentaire.

Le Conseil Municipal approuve la modification du mode de calcul telle que présentée qui annule et remplace la délibération du 7 avril 2010.

➤ Budget Assainissement

René VALORGE présente le budget 2020 du service Assainissement qui s'élève à 98 592,54 € en section d'exploitation et à 215 181,72 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend une étude pour le positionnement et la filière de la future station d'épuration ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement. Le coût de ces études de programmation s'élève à 138 000 € pour laquelle une aide de l'Agence de l'Eau et du Département sont attendues.

Un emprunt de 62 834 € a été inscrit afin de permettre le financement de ces différents investissements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du service Assainissement tel que présenté.

✓ **Redevance Assainissement**

René VALORGE rappelle que le service assainissement étant géré par un budget annexe, il doit obligatoirement s'équilibrer grâce à ses propres ressources et notamment par le produit de la redevance assainissement qui constitue la seule ressource régulière de ce service.

Le niveau de ressources actuel ne permet pas de dégager un autofinancement suffisant pour envisager de porter des investissements, or d'importants investissements sur le budget assainissement seront à prévoir à plus ou moins long terme, avec notamment le futur déplacement de la station d'épuration et les travaux sur les réseaux d'assainissement qui seront identifiés après mise à jour du schéma directeur.

Afin d'anticiper ces investissements, et de financer dans un premier temps la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et l'étude sur le positionnement et l'étude de filière de la future station d'épuration, il est indispensable de revaloriser la redevance assainissement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la part fixe de la redevance assainissement à 32,50 € par an et de la part variable à 1,15 € par m³ d'eau consommée. Cette revalorisation représente une augmentation de 6,50 € par an pour un foyer ayant une consommation moyenne de 80 m³.

III. PROGRAMME VOIRIE 2020 : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation du programme voirie 2020 sous la forme d'une procédure adaptée avec la publication d'un appel public à la concurrence le 9 juin 2020 sur le site internet des marchés publics du Département de la Loire.

A l'issue de cette consultation, 4 offres ont été déposées.

Parmi ces 4 propositions, l'offre la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise THIVENT SAS – 71800 La Chapelle sous Dun - d'un montant total de 55 885,40 € HT, option comprise.

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal les 4 offres déposées et propose de retenir l'entreprise THIVENT SAS pour la réalisation de ces travaux.

A 14 voix pour (Mme Jennifer PEGUET ne participant pas au vote), le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise THIVENT pour la réalisation du programme de voirie 2020.

IV. MARCHE « FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE »

Alexandra DUCROT rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été passé avec la société Newrest Coralys en septembre 2017 pour la fourniture et l'acheminement des repas au restaurant scolaire en liaison chaude. Ce marché d'une durée initiale de 12 mois a été reconduit 2 fois et arrive à terme au 1er septembre 2020. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour ce service.

Elle présente au Conseil Municipal le cahier des charges établi par la commission Vie Scolaire.

Compte-tenu du contexte sanitaire la consultation n'a pas pu être lancée plus tôt, et le délai de retour des offres ne permettra pas de réunir le Conseil municipal avant la prochaine rentrée scolaire pour valider le marché.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour la signature du marché, après avis de la commission scolaire et périscolaire.

Après avoir pris connaissance du cahier des charges, le Conseil Municipal approuve le lancement de la consultation pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire en liaison chaude, et donne délégation au Maire pour signer le marché avec le prestataire ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

V. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Céline DECHAVANNE rappelle que par délibération du 10 décembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le lancement d'études de programmation qui permettront de définir une stratégie globale de gestion du service assainissement afin de disposer d'une feuille de route fiable pour la programmation des futurs investissements. Ces études de programmation se composent d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration et d'une étude de mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Le cabinet SECUNDO, chargé de l'étude de faisabilité de la station d'épuration et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'étude de mise à jour du schéma directeur, a préparé le cahier des charges de consultation des entreprises pour l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Céline DECHAVANNE présente au Conseil Municipal ce cahier des charges et propose de lancer la consultation des entreprises afin de permettre la signature du marché à la rentrée.

Le Conseil Municipal valide le cahier des charges tel que présenté et approuve le lancement de la consultation.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- **Dresse** une liste de 24 contribuables susceptibles d'être retenus par la direction des services fiscaux pour composer la commission communale des impôts directs de 12 membres, 6 titulaires et 6 suppléants.
- **Prend connaissance** du bilan énergétique des bâtiments communaux établi par les services du SIEL dans le cadre du Service d'Assistance à la Gestion de l'Energie.
- **Est informé** des visites d'acquéreurs potentiels pour les terrains à bâtir Rue du 8 Mai.

Le Maire,
René VALORGE